

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	11	2	13

Séance du 17 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois de mai,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **12 mai 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : François CAROBIO (pouvoir à Agathe DORMANT), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD (pouvoir à Alain SICARD).

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.05.17.07**

OBJET : Convention pour l'implantation d'un transformateur sur l'emprise du lotissement « Le clos des Revel Nord ».

Monsieur indique que dans le cadre des travaux d'aménagement des lotissements « le Clos des Revel » Sud et Nord, le transformateur situé Route de Pont d'Ain a été remplacé par un nouveau transformateur, implanté sur l'emprise du lotissement « Le Clos des Revel Nord », sur la parcelle cadastrée E 1819.

Une convention à passer avec le lotisseur SARL JFG pour l'installation d'un poste de transformation moyenne et basse tension (3,69 m x 2,16 m – hauteur : 2,72 m). Aucune indemnisation n'est prévue.

Il donne lecture du projet de convention et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention à passer avec la SARL JFG pour l'implantation d'un transformateur sur la parcelle E 1819.
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces associées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Thierry DUPUIS